

Chapitre 73

Ouvrages en fonte, fer ou acier

Assortiments pour la fixation du système d'échappement des gaz pour automobiles

comprenant un raccord tubulaire en tôle d'acier perfectionnée en surface, un étrier de fixation fait d'un feuillard en acier, deux amortisseurs en caoutchouc vulcanisé non durci avec revêtement métallique, des boulons filetés, anneaux à ressort et écrous, le tout présenté dans une boîte de vente, classement comme un ensemble (v. aussi Assortiments de brides et de joints, n° 7326.9000). 573.106.1987.2

7307.9900

Raccords

constitués par un tube d'acier de 25 cm de longueur ou moins, sur lequel est vulcanisé un anneau de section conique en caoutchouc non durci, et par deux brides en fer, percées, disposées de part et d'autre de l'anneau, pour amortir les bruits dans les canalisations. 573.107.1987.2

7307.9900

Portail

en fer ou en acier.

Sont considérés comme "portes" au sens du n° 7308.3000 aussi bien les portes que les portails.

3173.2.2008.2

7308.3000

Porte palière automatique

en acier à panneaux coulissants et son mécanisme, pour ascenseurs, destinée à être fixée dans l'épaisseur des murs d'étage d'un immeuble. La porte et le mécanisme n'accompagnent pas la cabine de l'ascenseur lors de son mouvement vertical.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.73.2003.2

7308.3000

Portes sécurisées pour habitations

en acier, constituées des éléments suivants:

- un panneau extérieur en acier;
- une plaque anti-perçage;
- des profilés d'assemblage du panneau d'acier extérieur;
- un panneau en acier;
- un renfort longitudinal;
- un renfort longitudinal et une serrure 3 points;
- des joints hermétiques;
- un précadre de renforcement en forme d'oméga (Ω) (charpente);
- un panneau intérieur en bois;
- des profilés d'assemblage du panneau d'acier intérieur;
- un cadre profilé en acier;
- un système de coupe-vent escamotable.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.40.2012.2

7308.3000

Tôles de coffrage pour le percement de tunnels

en fer, avec nervures de renforcement parallèles en V obtenues par pressage à froid, fentes étampées et découpes repoussées alternativement vers le haut et vers le bas, présentées en feuilles planes ou cintrées selon le rayon de courbure du tunnel. 573.108.1987.2

7308.4000

Armatures

constituées par des fils de fer ronds soudés, pour poutrelles, poutres, poteaux, en béton préfabriquées. 573.109.1987.2

7308.9000

Colonnes en acier de forme octogonale

mesurant entre 4 et 9 mètres, présentées à l'état démonté avec les éléments suivants:

- des crosses en saillies de forme tubulaire de 60 mm de diamètre, comportant une ou plusieurs branches munies d'un dispositif de fixation des sources d'éclairage,
- des tiges de scellement servant à fixer les colonnes au sol, et,
- un lot de visseries servant à assembler les éléments constitutifs (boulons, écrous, rondelles).

Les colonnes et leurs éléments ne sont pas équipés de dispositifs électriques ni de sources d'éclairage.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.41.2010.2



7308.9000

Cornières perforées

préparées en vue d'être utilisées pour la construction d'assemblages métalliques tels que casiers, étagères, meubles, escaliers, échafaudages, charpentes, etc., présentées isolément ou en jeux:

- 1) ne constituant pas des articles qui, à l'état démonté ou non monté, sont assimilables à l'article monté : en acier.
- 2) constituant des articles qui, à l'état démonté ou non monté, sont assimilables à l'article monté : régime de l'article monté.

(V. aussi Cornières perforées, n° 7610.9000). 615.44.1987.2

7308.9000

Grilles en fer

composées d'un cadre en profilé (E), de barreaux porteurs dont l'épaisseur varie entre 2 et 5 mm et la largeur entre 20 et 50 mm et de barreaux de répartition, destinées à être utilisées comme éléments de construction pour marches d'escaliers, couverture de sols, etc. 615.40.1987.2

7308.9000

Panneaux de construction préfabriqués

constitués, à l'extérieur, par de la tôle d'acier et, sur la paroi interne, par une plaque de tôle d'acier, d'amiante-ciment, de plâtre, etc., avec intercalation de matières isolantes diverses (carton bitumé, matières plastiques alvéolaires, laine minérale, mica ou vermiculite expansés, fibres de bois, etc.). 615.157.1995.2

7308.9000

Plaques de revêtement pour chaussées provisoires

en fonte d'acier, hexagonales, avec nervures, crochets et œillets, même avec éléments de verrouillage en fonte d'acier pour les extrémités, même usinées. 573.112.1987.2

7308.9000

Plaques de revêtement pour pistes d'aérodromes

(dites aussi "plaques de sol"), en acier, perforées, avec bords raidis et nervures de renforcement, présentant des agrafes latérales d'assemblage, de 3000 x 420 x 3 mm environ, pour le revêtement des sols naturels tendres devant servir de chemins de roulement, places de parc, aires d'entreposage, etc. 573.111.1987.2

7308.9000

Profilés

de section en forme approximative d'oméga, dont le dos est fendu et repoussé vers l'extérieur à intervalles irréguliers pour permettre le passage de feuillards d'ancrage, destinés à être incorporés dans le béton des planchers, des plafonds ou des murs et utilisés pour la fixation, au moyen de boulons spéciaux, de divers matériels (machines, voies ferrées, chemins de roulements, monorails, ponts roulants, canalisations, etc.). 615.41.1987.2

7308.9000

Profilés

d'une longueur indéterminée, obtenus par pliage à froid de feuillards en fer ou en acier, comportant sur toute leur longueur des perforations dont la forme et la disposition sont spécialement étudiées en vue de permettre la fixation, d'une part, des profilés aux murs, cloisons, plafonds, etc., et, d'autre part, des éléments qu'ils sont destinés à recevoir (canalisations électriques ou autres, boîtes de jonction, etc.). 615.42.1987.2

7308.9000

Profilés

obtenus à froid, sur machines à galets, à partir de tôles ou de feuillards zingués d'une épaisseur de 0,75 à 1 mm, portant sur les parois latérales, disposées obliquement, des empreintes linéaires en creux réalisées par emboutissage postérieurement à l'obtention des profilés, présentés en éléments d'une longueur pouvant atteindre 10 m et d'une largeur variant entre 0,30 et 1 m, utilisés dans la construction (coulage de hourdis notamment). 615.43.1987.2

7308.9000

Tôles ondulées

en fer, bombées perpendiculairement aux ondes (éléments semi-cylindriques), à bords longitudinaux relevés à angle droit et percés, pour la fabrication de buses de drainage, de canalisations, etc., par assemblage de deux éléments de l'esèce à l'aide de boulons (*en aluminium: n° 7610.9000*). 573.113.1987.2

7308.9000

Silos pour café brut ou torréfié

constitués par un récipient en acier de section polygonale divisé par des cloisons verticales en compartiments, chacun étant muni, à sa partie inférieure, selon le type du silo, d'un dispositif électromagnétique ou commandé par un levier à main assurant la fermeture et l'ouverture de l'orifice permettant l'écoulement du café et ne comportant aucun autre dispositif mécanique. 615.45.1987.2

7309.0000

Câble d'acier tressé

à 8 torons (chaque toron se compose de 49 fils) d'un diamètre de 12,06 cm et d'une longueur de 242,32 m.

Le câble, sans isolation, est présenté sur une bobine. Il est muni aux extrémités de fermetures à compression, de cosses ou de crochets servant de points d'ancrage à des fins d'installation.

Il est destiné à être enroulé sur une bobine métallique de certains engins pour tirer des charges.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.10.2019.3

7312.1000

Câble d'acier tressé

à 6 torons (chaque toron se compose de 36 fils) d'un diamètre de 5,71 cm et d'une longueur de 396,24 m.

Le câble, sans isolation, est présenté sur une bobine. Il est muni aux extrémités de fermetures à compression, de cosses ou de crochets servant de points d'ancrage à des fins d'installation.

Il est destiné à être enroulé sur une bobine métallique de certains engins pour tirer des charges.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.10.2019.6

7312.1000

Courroies transporteuses

de largeur variable (15 cm ou plus), de longueur indéterminée, constituées par une série de spirales légèrement aplaties en fil d'acier au carbone, reliées entre elles par insertion entre deux spirales d'un fil ondulé de même nature dont les extrémités sont fixées par soudure à celles d'une des spirales, chaque spirale s'articulant sur la précédente par rotation autour du fil ondulé. 615.46.1987.2

7314.4900

Pointes cylindriques

en acier, destinées à être plantées dans les parois, de 4 mm de diamètre et 73 mm de longueur, appointées à une extrémité, l'autre présentant une tête ronde aplatie, munies d'une rondelle de 8 mm de diamètre, en tôle de fer, fixée immédiatement au-dessus de la pointe. 573.114.1987.2

7317.0000

Cheville à clouer

composite, constituée d'une part d'une vis à tête conique à empreinte cruciforme en acier zingué, avec tige d'un diamètre constant d'environ 3,5 mm, filetée dans sa partie inférieure (autre que pas de vis à bois, non tourné) et lisse dans sa partie supérieure, ne présentant pas de tige tranchante se terminant en tire-bouchon, d'autre part d'une cheville en matière plastique à tige écartable. Le pas de vis et l'empreinte cruciforme servent uniquement à dévisser le clou (-vis) qui a été cloué dans la cheville. Classé comme un tout selon le composant conférant le caractère essentiel (vis pour la fixation de marchandises). 3173.14.2015.3



7318.1500

Articles consistant en une tige en acier durci

dont une extrémité est appointée de façon à pouvoir être enfoncée à la manière d'un clou et dont l'autre extrémité est filetée ou taraudée. 615.158.1995.2

7318.1900

Dispositifs de fixation antivibrations

composés:

- 1) d'un goujon en acier à tête ronde, percé transversalement dans la partie inférieure de sa tige;
- 2) d'un cylindre et parfois d'une ou deux rondelles en caoutchouc vulcanisé non durci, se glissant sur la tige du goujon;
- 3) d'une came en acier munie de deux rampes semi-hélicoïdales comportant chacune, dans leur partie supérieure, une encoche destinée à servir de dispositif d'arrêt;
- 4) d'une clavette destinée à être insérée dans le trou du goujon et qui, en glissant sur les rampes de la came, comprime la partie en caoutchouc et verrouille l'ensemble en s'insérant dans les encoches;

destinés notamment à fixer certains appareils fragiles aux parois des coffrets ou boîtiers dans lesquels ces appareils sont contenus.

(V. aussi Dispositifs antivibrations, n° 4016.9900 et n° 8487.9000).

615.159.1995.2

7318.2900

Goupilles

cylindriques élastiques, en fer ou en acier, à fente droite ou dentée.

573.117.1987.2

7318.2900

Barbecue non électrique

à usage domestique, en acier inoxydable fonctionnant au moyen de miroirs en acier et utilisant uniquement l'énergie solaire pour la cuisson.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.42.2002.2

7321.1900

Radiateur rayonnant

portable, en acier, fonctionnant au gaz, principalement destiné à une utilisation en plein air (par ex. jardin, terrasse, etc.). 311.21.259.2018.6

7321.8100

Cheminée d'allumage pour charbon de bois

sous forme d'un cylindre en acier, ouvert sur ses deux extrémités, muni d'un manche sur le côté et séparé en deux chambres intérieures par une plaque métallique perforée. Le cylindre est d'une hauteur de 275 mm et d'un diamètre de 170 mm. La chambre inférieure présente des perforations facilitant la circulation de l'air. Le charbon est placé dans la chambre supérieure tandis que la chambre inférieure est remplie de papier. La cheminée est posée sur un barbecue ou sur un gril et le papier est allumé. De par sa conception, le produit crée un effet de cheminée qui accélère la combustion du charbon jusqu'à ce qu'il soit prêt à être versé dans le barbecue ou le gril.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.31.2013.2



7321.8900

Eponge pour table de cuisson

constituée d'une couche de matière plastique cellulaire verte (mousse de polyuréthane, environ 3 cm) et d'une couche de laine d'acier inoxydable imprégnée de savon (conférant le caractère essentiel, environ 2 mm), en forme de parallépipède avec angles arrondis et un évidement sur chaque côté longitudinal; dimensions: environ 10 x 6,5 x 3,2 cm; poids: laine d'acier inoxydable environ 4 g, savon environ 3 g, matière plastique cellulaire environ 5 g; utilisable en particulier pour nettoyer les plaques vitrocéramiques; deux pièces groupées dans un emballage de vente au détail. 3173.11.2014.3



7323.1000

Bain-marie non électrique

en acier inoxydable, avec couvercle "roll-top", constitué d'un support (châssis) et d'une "boîte de freinage" qui maintient le couvercle, lequel, pourvu d'une poignée, pivote sur son axe et s'ouvre vers l'arrière. Le support est aménagé pour recevoir un bac à eau rectangulaire qui présente à sa partie inférieure quatre vis qui permettent de fixer un support brûleur dans lequel seront placés trois récipients contenant le combustible (sous forme de gel, par exemple). Cet appareil a une longueur de 65 cm, une largeur de 43 cm, une hauteur de 40 cm et une contenance de 9,5 litres d'eau et est conditionné en emballage pour la vente au détail avec le support brûleur à l'état démonté (sans le combustible). Il est utilisé dans les établissements où sont servis des repas buffets (hôtels notamment) pour maintenir les aliments au chaud selon le procédé bain-marie (l'eau chaude, dans laquelle sont déposés les récipients contenant les aliments, est maintenue à température constante grâce aux brûleurs). Il peut accessoirement être utilisé pour conserver les aliments au frais; dans ce cas, l'eau chaude est remplacée par des glaçons. Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.43.2000.2



7323.9300

Poubelles mobiles en acier galvanisé

pour le stockage temporaire de détritrus, d'ordures et de déchets. Les poubelles sont munies d'un couvercle, d'une poignée, de deux roues montées sur un essieu métallique et ont une contenance de 120 ou 240 litres. Elles sont disponibles en deux combinaisons: une structure métallique avec un couvercle en matières plastiques ou une structure métallique avec un couvercle métallique. Elles sont conçues pour le stockage des déchets à l'extérieur jusqu'au ramassage pour transport vers des stations pour l'élimination ou le recyclage des déchets.

Voir aussi la décision "Poubelles mobiles en matières plastiques", n° 3924.9000.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.56.2018.6



7323.9900

Corps de remplissage

constitués par des cylindres creux en fonte, comportant intérieurement une ailette circulaire et extérieurement des creux annulaires, destinés à être placés dans les appareils dits "calcinateurs pour bourbe de ciment" mélangés en vrac à la bourbe de ciment afin de diffuser la chaleur et de faciliter et accélérer le séchage de la bourbe. 615.47.1987.2

7325.1000,
7325.9900**Assemblages de ressorts à boudin**

(carcasses métalliques) pour matelas. 615.48.1987.2

7326.2000

Baguettes de fixation pour tapis tendus

en bois contre-plaqué, chanfreinées sur un bord longitudinal et munies de pointes en fil de fer pour la fixation du tapis. 573.118.1987.2

7326.2000

Chariot d'achat (chariot de supermarché)

constitué d'un panier surélevé en fil de fer pour les marchandises à acheter, monté sur un support en fer ou en acier équipé de quatre roulettes (pas de châssis proprement dit); également avec dispositif de verrouillage à monnaie, support pour scanner et autres accessoires.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 3 b) (le panier en fil de fer confère à l'ouvrage le caractère essentiel).

Voir aussi la décision "Chariot d'achat (chariot de supermarché)", n° 3926.9000.

311.21.28.2022.4

7326.2000

Fils spiralés

présentés en longueur indéterminée, constitués par un fil d'acier galvanisé, de section circulaire, enroulé en spirales serrées puis recouvert d'une gaine en matières plastiques, destinés à être utilisés comme élément de suspension pour la confection des dossiers et des fonds de sièges, la literie, etc. 615.49.1987.2

7326.2000

Assortiments de brides et de joints

pour la fixation des tuyaux et pots d'échappement des automobiles, comprenant deux brides en fer, quatre joints en caoutchouc vulcanisé non durci et un joint métalloplastique, même avec un nombre correspondant de vis, d'écrous et de rondelles, le tout présenté comme un ensemble, dans une boîte pour la vente au détail (*v. aussi Assortiments, n° 7307.9900*). 573.121.1987.2

7326.9000

Boîtiers pour appareils, engins, etc.

d'emploi général, en tôle de fer, présentant des perforations pour l'aération, non finis, non encore aménagés pour le montage de parties d'appareils ou d'engins déterminés (*voir aussi boîtiers, n° 8538.1000*). 573.124.1987.2

7326.9000

Brûleurs dits "antigel"

pour la protection des plantations contre la gelée, constitués par un simple récipient en fer ou acier destiné à contenir une huile minérale combustible, dont la flamme peut être réglée, soit par une cheminée ou un cône de tirage, soit simplement par un couvercle coulissant. 615.161.1995.2

7326.9000

Conduites de descente pour les eaux usées

préfabriquées, en tubes d'acier zingués, avec coudes d'embranchements soudés.
573.133.1987.2

7326.9000

Courroies ou bandes transporteuses ou de transmission

en feuillard ou en tôle de fer ou d'acier, sans fin, sans adjonction d'autres dispositifs ayant pour effet de les transformer en parties de machines. 615.162.1995.2

7326.9000

Éléments à glissières

boîtiers en forme de tiroirs ou de caissettes, en tôle de fer avec ouvertures d'aération étampées, dépourvus de parties électriques ou électroniques, s'encastrant dans des armoires ou caisses de format normalisé. 573.122.1987.2

7326.9000

Escaliers extensibles

constitués par un caisson en tôle de fer avec articulations extensibles incorporées, en acier, pouvant être déployés à la main et portant des marches en aluminium (les parties en fer prédominant en poids), destinés à être montés sur des installations fixes ou sur des camions automobiles.

573.126.1987.2

7326.9000

Etablis-étaux portables

constitués d'un mécanisme métallique de serrage à vis, de mors de serrage en bois munis de cales en matière plastique qui forment une surface plane horizontale. Ils sont montés sur un piètement en acier. Ces articles sont utilisés pour serrer et maintenir des planches ou des pièces sur lesquelles on réalise des ouvrages telles que découpage, perçage, etc., ou servent de table de travail. Ils peuvent se régler à deux hauteurs différentes pour être également utilisables comme chevalets de sciage.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 3 b).
304.13.1998.2

7326.9000

Fonds en tôle d'acier

pour tanks (citernes), réservoirs et récipients similaires des n^{os} 7309/7310.

Les fonds sont des parties des produits susmentionnés. Etant donné que ni les Notes du tarif ni le texte tarifaire des n^{os} 7309/7310 ne contiennent d'indication relative au classement des "parties", ces fonds doivent être classés au n^o 7326 (*voir aussi fonds de chaudières et autres fonds pour récipients équipés d'un dispositif de chauffage ou de refroidissement, Notes explicatives du chapitre 84*).

573.11.1990.2



7326.9000

Godets en fer ou acier

obtenus par le procédé dit de "filage par choc", mais n'ayant pas encore acquis la forme approximative de l'article définitif, destinés, selon la nature du métal et leurs dimensions, à la fabrication de culots ou de douilles pour cartouches, ou encore d'enveloppes pour balles de cartouches.

Ces articles peuvent également être classés, selon la nature du métal, dans les positions correspondantes des autres Chapitres de la Sect. XV. 615.66.1987.2

7326.9000

Maillon de jonction

en acier, constitué de deux éléments symétriques en arc-de-cercle qui sont assemblés au moyen d'une goupille en acier et maintenus en place par une bague d'arrêt. Il est destiné à être utilisé avec des équipements de levage (extrémités d'élingues, crochets, mailles de tête, etc.) pour constituer un ensemble de levage (avec les traverses, les grappins et les élingues en matières textiles).

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.32.2013.2



7326.9000

Ossatures pour tentes de camping et similaires

en tubes d'acier, non montées, composées d'un certain nombre d'éléments emboîtables constituant l'ossature complète d'une tente, présentées dans des sacs ou des emballages similaires (poids unitaire = poids total de l'armature complète).

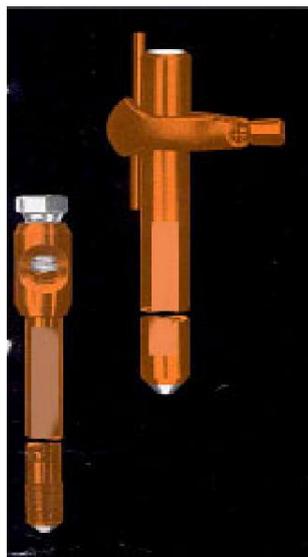
573.132.1987.2

7326.9000

Piquets de mise à la terre

qui se présentent sous forme d'électrodes pleines en acier au carbone étiré, entourés d'une gaine en cuivre déposée par électrolyse. La couche de cuivre, d'une épaisseur maximale de 254 microns, assure une liaison parfaite entre les deux métaux. Ces piquets mesurent entre 2,5 et 3,1 m, peuvent peser jusqu'à 5 kg et leurs extrémités inférieures assemblables entre elles à l'aide des manchons filetés en bronze sont effilées. Ces piquets sont employés pour protéger (mettre à la terre) les lignes à haute tension, les sous-stations, les lignes de communication, les bâtiments, les réverbères, les parafoudres, les antennes, etc.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 7 de la Section XV) et 6. 304.74.2003.2



7326.9000

Plate-forme de travail

consistant en un bâti en tubes d'acier zingués démontables, pourvus de roulettes et d'un plateau en bois, pour artisans et similaires
(cf. *Plate-forme de travail*, n^{os} 8427.1000/2000, 8428.9000 et *Véhicule automobile équipé d'une plate-forme de travail*, n^o 8705.9000). 573.119.1987.2

7326.9000

Porte-clés

composé d'un anneau (diam. 22 mm) avec fermoir, en acier, servant à réunir des clés, relié par une chaînette (longueur 20 mm) à une petite trousse en matière plastique renfermant trois petits tournevis (longueur 54 mm).

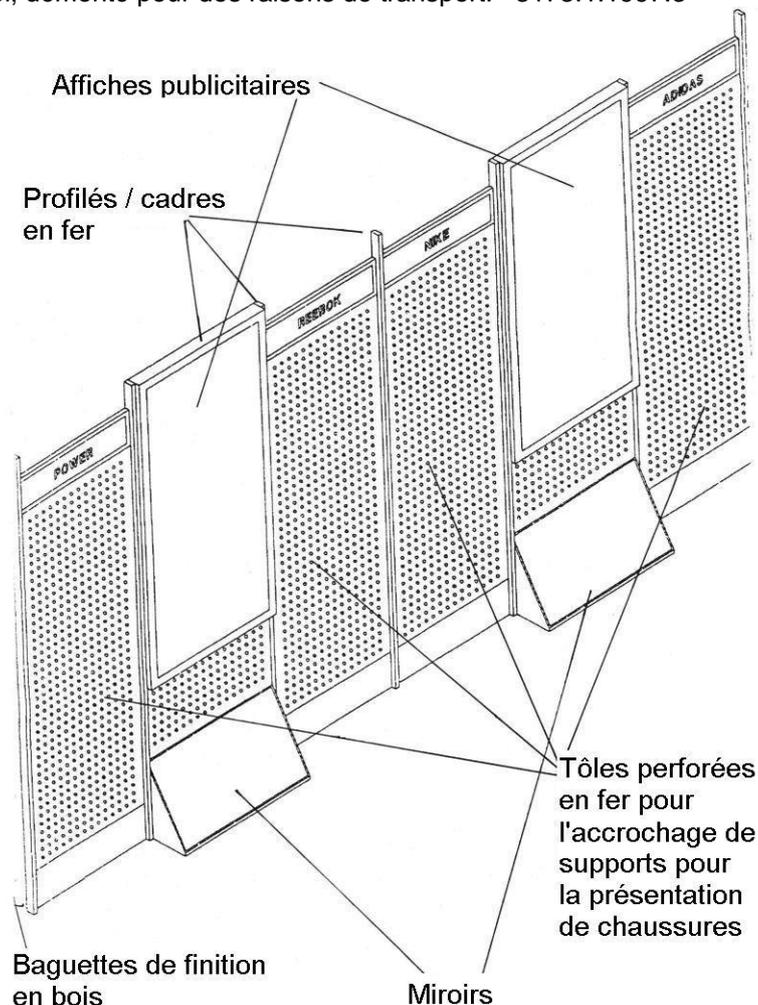
Note complémentaire suisse: les porte-clés auxquels sont fixés de petits objets ou des pendentifs sont classés selon le régime tarifaire de l'anneau pour autant que les objets ou pendentifs fixés constituent des adjonctions d'importance minime (v. aussi *mascotte*, n^o 6307.9000 et *clé USB porte-clés*, n^o 8523.5100).

304.14.1999.2

7326.9000

Présentoir de magasin

pour l'exposition de modèles de chaussures; constitué pour l'essentiel de divers cadres fabriqués à partir de profilés de fer peints entourant et incorporant des tôles peintes en fer perforé (caractère essentiel) dans lesquelles sont accrochées de petites étagères pour l'exposition d'exemplaires isolés de chaussures de différentes marques et de différents modèles, muni de baguettes de finition en bois sur les côtés, de plaques en matière plastique portant l'impression des marques de chaussures et servant de profilés de finition sur le dessus, équipé de miroirs inclinés à 45 degrés montés à la hauteur des pieds et d'un éclairage électrique fixé à l'arrière; avec affiches publicitaires translucides en matière plastique insérées entre les tableaux en tôle perforée; destiné à être assemblé et monté contre une paroi; démonté pour des raisons de transport. 3173.1.1997.3



7326.9000

Tubes en acier filetés aux extrémités

dans lesquels on a introduit à demeure un faisceau de fils d'acier, destinés au forage thermique du béton, de roches, de plaques métalliques, etc. Dimensions de l'article examiné: diamètre extérieur 16 mm; longueur 3 m. 615.160.1995.2

7326.9000